

Annie de Vivie
Agevillage.com
32, rue de l'échiquier
75010 PARIS

Paris, le 23 mars 2012

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier dans lequel vous interrogez François Bayrou sur la politique d'accompagnement des personnes âgées.

Vous trouverez ci-joint, les réponses à vos questions.

Je vous remercie d'avoir pris la peine de nous écrire. Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Isabelle SICART

Chef de cabinet

1 - De plus en plus de personnes atteignent des âges élevés. Etant donné les liens qui existent entre maladies chroniques, entraînant une perte d'autonomie, et avancée en âge, la population en situation de handicap est majoritairement très âgée. Depuis 1997, la compensation du handicap pour accompagner les activités de la vie quotidienne est distincte selon l'âge. Leur contenu, leur montant et la participation du bénéficiaire diffèrent pour un même besoin.

Comptez vous remédier à cette discrimination selon l'âge en attribuant un montant de compensation identique pour un même besoin d'aides dans les activités de la vie quotidienne, quel que soit l'âge ?

Je comprends qu'on puisse soulever la question de l'équité de la compensation attribuée pour accompagner les activités de la vie quotidienne. L'âge est un critère insuffisant. A âge égal, il peut, évidemment y avoir des situations très différentes. Je pense qu'il faut trouver un moyen de prendre en considération tous les critères d'une situation individuelle, sans toutefois compliquer les choses à l'excès.

2 - Pour mettre fin à cette profonde inégalité vous engagez-vous à créer lors du prochain quinquennat un nouveau droit social universel compensant la perte d'autonomie ?

Si oui l'envisagez vous avec un financement supplémentaire ? A quelle source de financement ferez vous appel en priorité ?

La perte d'autonomie pose un problème majeur à notre société. Je veux lancer un plan intitulé « Face à la dépendance » en capitalisant sur les expériences acquises par les médecins et les associations. Ce plan traitera notamment de la question des financements, qui est pour moi primordiale. Aujourd'hui, lorsqu'une personne âgée entre dans une maison de retraite médicalisée, elle doit supporter avec sa famille un reste à charge important et, dans bien des cas, excessif. Tout en recherchant le retour à l'équilibre des comptes publics, nous devons mettre en oeuvre un nouveau mode de financement pour réduire ce reste à charge. Au bout du compte, j'ai la certitude qu'il conviendra d'inciter fortement, voire, un jour, de rendre obligatoire, à partir d'un certain âge, une démarche de prévoyance de la dépendance, qui combinera solidarité nationale et mutualisation des risques.

3 - Dans les situations de handicap, les activités de la vie quotidienne sont les premières à être limitées puis les activités de soins personnels d'hygiène. Les atteintes les plus légères sont les plus nombreuses.

A partir de quel niveau de besoin d'aides, ferez-vous intervenir un financement collectif ?

J'attache une importance primordiale à l'accompagnement humain. Il faut concilier le besoin de soins, des ressources dignes, le logement, l'accompagnement adapté et les activités et de la protection juridique. Il faut faire cela ensemble. Le soutien à l'accompagnement humain permet de faire beaucoup plus sans cependant dépenser des sommes excessives.

4- Aujourd'hui les dispositifs d'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées dites « dépendantes » sont éclatés entre de multiples responsables tant au niveau du financement, de l'organisation territoriale et de l'offre de services et prestations individuels. Le cloisonnement persiste entre les secteurs et les professionnels du sanitaire, du médicosocial, du social et des soins de ville.

Cette fragmentation est source de nombreux dysfonctionnements dans les réponses (redondances, retards, hospitalisation injustifiées, absence de continuité des aides et soins...) entraînant un gâchis des ressources.

Vous engagez-vous à remédier à cet état de fait ? Si oui comment ? Avec quels acteurs au niveau collectif et au niveau individuel ?

Il est, en effet, essentiel de réexaminer en profondeur toutes les missions et l'organisation des dispositifs d'accompagnement. Etant donné l'état actuel des finances publiques, favoriser une gestion resserrée est une nécessité. Nous devons organiser un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés afin de réorganiser le système qui doit être piloté de manière homogène.

5 - Le nombre, la qualification, les compétences des personnels en établissements et à domicile sont insuffisants étant donné la complexité et la sévérité de l'état des personnes en situation de handicap.

Quelles solutions envisagez-vous pour créer, financer une véritable filière médico-sociale professionnelle ? Comment comptez vous renforcer les effectifs ?

L'un des principes du plan « Face à la dépendance » que je mettrai en place est de renforcer le soutien aux aidants. Il y a une pénurie de personnes qualifiées pour répondre aux besoins des malades. Les réformes en cours sont insuffisantes. Nous devons repenser notre système de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience afin de redonner à notre pays les moyens de préparer l'avenir. Cela suppose évidemment de donner à chacun sa juste place, ce qui veut dire que les acteurs de l'économie sociale et solidaire doivent voir leur rôle pleinement reconnu, aussi bien au niveau national que territorial.

6 - Les sommes à la charge des personnes âgées en établissement ou à domicile sont très au-dessus de la moyenne des pensions de retraite.

Vous engagez vous à réduire ce reste à charge ? Si oui comment ?

Cette question sera traitée dans le cadre du plan « Face à la dépendance ».

7- Les aidants familiaux représentent l'essentiel de l'aide apportée aux personnes handicapées notamment jeunes et âgées. Leur aide n'est pas reconnue comme une activité ouvrant des droits sociaux. Par ailleurs, nombre d'entre eux s'épuisent. Quel engagement prenez vous face à ces réalités ? Comment ?

L'accompagnement humain est indispensable. Un des objectifs du plan « Face à la dépendance » est la valorisation et la reconnaissance du travail des aidants familiaux. On oublie trop souvent que la maladie touche la personne malade, mais affecte aussi son entourage.